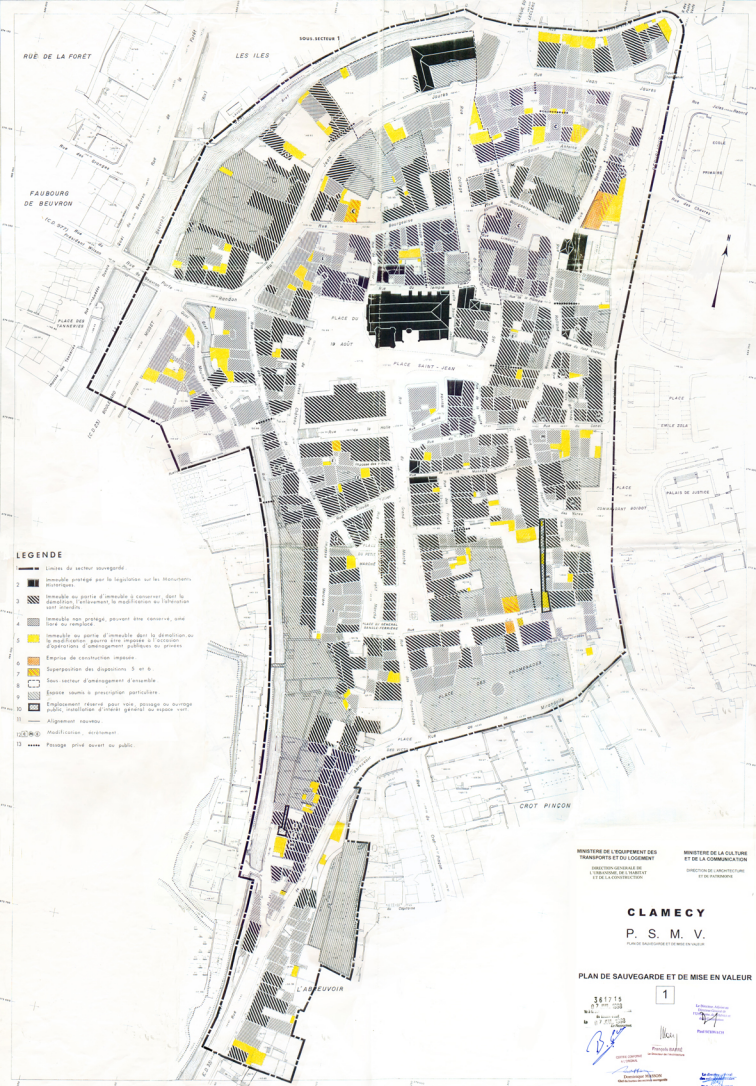




LEGENDE

- 1 Limites du secteur sauvegardé
- 2 Immeuble protégé par la législation sur les monuments historiques
- 3 Immeuble en partie d'immeuble à conserver, dont la destination, l'environnement, la modification ou l'abandon sont interdits
- 4 Immeuble non protégé, pouvant être conservé, sous réserve de remploi
- 5 Immeuble en partie d'immeuble dont la démolition ou la modification, pour être soumise à l'octroi d'opérations d'aménagement publiques ou privées
- 6 Emprise de construction imposée
- 7 Superposition des dispositions 3 et 6
- 8 Deux secteurs d'aménagement d'ensemble
- 9 Espace soumis à prescription particulière
- 10 Emplacement réservé pour voie, passage ou ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert
- 11 Alignement nouveau
- 12 Modification, accroissement
- 13 Passage privé ouvert au public

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DES
TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE
L'ÉQUIPEMENT, DE LA HABITAT
ET DE LA CONSTRUCTION

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE
ET DU PAYSAGE

CLAMECY

P. S. M. V.

PLANS SAUVAGEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

PLAN DE SAUVAGEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

361715

N° de plan

361715

361715

361715

361715

361715

361715

361715

1

1

1

1

1

1

1

1

1

Clamecy
P. S. M. V.
Plan de sauvegarde et de mise en valeur